

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6948**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence : Licence ARTS, LETTRES ET LANGUES, Lettres, langues et civilisations étrangères et régionales - spécialités Anglais ou Espagnol

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Jean Jaurès - Toulouse 2, Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Centre universitaire de formation et de recherche Jean-François Champollion (CUFR)	Université Jean Jaurès - Toulouse 2, Président de l'université Jean Jaurès, Directeur du Centre universitaire de formation et de recherche JFC, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

136 Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le diplômé exerce des activités qui requièrent la maîtrise de l'expression écrite et orale en général et en langue anglaise ou espagnole en particulier, ainsi que la connaissance de l'histoire, la culture, la littérature et la civilisation anglo-saxonne ou hispanique et hispano-américaine.

Le diplômé est capable de :

- S'orienter dans la discipline : méthodes et pratique des études anglo-saxonnes ou hispaniques ;
- S'exprimer en anglais ou espagnol de manière courante, réfléchie et adaptée dans diverses situations, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral ;
- Communiquer aisément et précisément avec des interlocuteurs anglophones ou hispanophones ;
- Fournir une traduction appropriée d'un document du français à l'anglais/espagnol ou l'inverse ;
- Utiliser différentes méthodes d'analyse littéraires, historiques et linguistiques,
- Analyser un énoncé ou un document littéraire ou historique en tenant compte de son contexte historico-culturel ;
- Dissserter sur un thème littéraire ou historique ;
- Effectuer des recherches bibliographiques ;
- Utiliser les principaux outils informatiques de bureautique et de recherche documentaire ;
- Résoudre des problèmes et prendre des décisions ; - Organiser et planifier son travail ;
- S'adapter à des situations nouvelles et appliquer ses connaissances et compétences dans un contexte professionnel ;
- Évaluer la qualité de ses propres productions et de celles d'autrui ;
- Apprendre de façon autonome.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le diplômé exerce son activité en tant travailleur indépendant ou salarié d'une organisation, dans tous les secteurs de production de biens ou de services, et en particulier dans la formation, la culture, la recherche scientifique, la communication, le tourisme, l'hôtellerie, ou le commerce. Certains métiers (l'enseignement, l'interprétariat...) supposent une poursuite d'études en Master.

Il peut prétendre à des emplois de :

- Formateur
- Traducteur
- Assistant d'édition
- Technicien de vente du tourisme et du transport
- Rédacteur de presse
- Accompagnateur tourisme
 - Animateur culturel

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1703 : Réception en hôtellerie

K2111 : Formation professionnelle

K1206 : Intervention socioculturelle

E1108 : Traduction, interprétariat

G1201 : Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Dans le cadre d'une formation de 6 semestres, la certification s'obtient après évaluation d'unités d'enseignement (UE) portant sur 4 champs :

- Enseignements fondamentaux disciplinaires (75 CE) : Langue, littérature, civilisation et linguistique anglo-saxonnes ou hispaniques et hispano-américaines.
- Enseignements pratiques disciplinaires (30 CE) : Travaux d'Etudes et de Recherche, Stages pré-professionnels.
- Enseignements fondamentaux complémentaires (39 CE) : (au choix) Espagnol/Anglais, Lettres modernes, Italien, Histoire, Education/enseignement.
- Outils transversaux (36 CE) : Langue vivante, Informatique, Bureautique et Internet, Actions et initiatives (sportives, culturelles, éducatives et/ou sociales).

Les acquis de formation sont évalués selon les modalités suivantes :

- 1- Chaque UE fait l'objet d'une ou plusieurs épreuves dont la moyenne pondérée représente une note finale qui peut aller de 0 (note minimale) à 20 (note maximale).
- 2- Les UE peuvent être acquises par capitalisation ou par compensation :
 - 2a- Une UE est capitalisée lorsque la note finale ou égale à 10/20.
 - 2b- Les UE non capitalisées sont compensées automatiquement dans le cas où la note moyenne inter UE du semestre auquel elles appartiennent est égale ou supérieure à 10/20. Toutefois, les UE d'ouverture (associées à des crédits libres) sont exclues de la compensation automatique. Le jury d'examen décide librement et souverainement de leur compensation et/ou de leur participation à la compensation d'autres UE.
- 3- Le contrôle continu est privilégié par rapport au contrôle terminal, avec une part significative d'évaluation par oral, notamment à travers les soutenances des travaux de projets et de stages.
- 4- L'évaluation des acquis de formation peut être transversale, c'est-à-dire que plusieurs UE peuvent être validées grâce à une seule épreuve.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	non
Après un parcours de formation continue	X	oui
En contrat de professionnalisation	X	oui
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par validation d'études supérieures (VES) ou validation d'acquis (VA)
Par expérience dispositif VAE	X	oui Enseignants et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30 avril 2002, relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence.
arrêté du 28 juin 2011

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27 juillet 2007 relatif à l'habilitation des diplômes de Licence de l'université Toulouse II, n°20070898.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Le Décret n°2013-756 du 19/08/2013 articles R613-33 à 613-37.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.univ-jfc.fr www.ciep.fr/enic-naricfr

Lieu(x) de certification :

Université de Toulouse II CUFR Jean-François Champollion.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CUFR J-F Champollion, Place Verdun, F-81012 Albi cedex 9.

Historique de la certification :